



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CANTAL

Préfecture  
Direction des Actions Economiques  
et des Procédures Environnementales  
Bureau des Procédures Environnementales

## AVIS AU PUBLIC D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande d'approbation du projet de restructuration du poste électrique  
63 000 / 20 000 volts de Saint-Flour, présentée par Electricité Réseau Distribution France (ERDF)

Conformément à l'arrêté n° 2012-1288 du 12 septembre 2012, la demande d'approbation du projet de restructuration du poste électrique 63 000 / 20 000 volts de Saint-Flour, présentée par Electricité Réseau Distribution France (ERDF), sera soumise à une enquête publique, d'une durée de 30 jours, **du 8 octobre 2012 au 7 novembre 2012 inclus.**

Durant la période précitée, le dossier d'enquête, qui comprend une étude d'impact, le résumé non technique et l'avis émis par le Préfet de région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairie de Saint-Flour, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au jeudi de 8 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8 à 12 heures et de 13h30 à 16h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Paul YON, directeur général de la Fondation Rothschild en retraite, a été désigné par le Tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement, M. Paul YON, commissaire-enquêteur titulaire, sera remplacé par M. Bernard THOMAS, retraité de l'Education nationale, désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Flour, les :

- **lundi 15 octobre 2012 de 14h à 17h,**
- **jeudi 25 octobre 2012 de 9h à 12h,**
- **mercredi 7 novembre 2012 de 14h à 17h.**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à Mr Paul YON, en mairie de Saint-Flour, lequel les annexera au registre d'enquête ouvert à cet effet et sont tenus à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront aussi consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront, sans délai, mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du cantal (Direction des actions économiques et des procédures environnementales : bureau des procédures environnementales)
- en mairie de Saint-Flour,
- sur le site internet de la Préfecture pendant la même durée.

La décision par laquelle il sera statué sur cette demande d'approbation sera prise par le préfet du Cantal.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de ERDF, Auvergne-Centre-Limousin, 7 rue Marcel Paul à Montluçon (M. Gérard Vidal, chef de projet, tél. : 04 70 03 54 51)

Cet avis sera mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur des Actions Economiques  
et des Procédures Environnementales  
  
Eddy RAULIN